

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Si le député de Végréville est sérieux, il demandera à ses collègues qu'ils ajoutent à l'amendement des sanctions sévères afin qu'il puisse être appliqué. Il veut seulement répéter ce qui se trouve déjà dans la loi. J'ignore s'il a déjà essayé de faire appliquer cette loi. S'il essaie de le faire à l'aide de son amendement, il ne réussira pas mieux qu'avec la loi actuelle.

J'ai apporté une ou deux pages, extraites de la Loi nationale sur les transports, que je vous demanderais de lire, monsieur le Président. Lisez ensuite la modification, de deux pages, rédigée par l'honorable représentant de Kingersley-Lloydminster. Il est étonnant de voir la ressemblance entre les deux textes et de constater combien le sien se rapproche de celui qu'on trouve déjà dans la Loi sur les chemins de fer et la Loi nationale sur les transports.

Nul dans cette chambre ne s'élèvera contre les objectifs que poursuit le député de Kindersley-Lloydminster. Nous ne nous élèverons pas contre ces objectifs qui sont louables. Nous sommes d'accord avec lui là-dessus. Quand le parti conservateur passera-t-il aux actes après les discours? Quand incorporera-t-il dans une modification de ce genre le moyen de contraindre les chemins de fer à respecter la loi? Aucun gouvernement libéral ou conservateur, depuis l'adoption de la Loi nationale sur les transports, de la Loi sur les chemins de fer ou même de la vieille Loi sur le télégraphe, les canaux et les chemins de fer, n'a jamais pu appliquer la loi. Si le gouvernement avait la volonté politique et l'appui populaire, et tout gouvernement a l'appui populaire pour appliquer la loi actuelle, nous n'aurions pas besoin de la modification appuyée par le député de Végréville.

M. Mazankowski: Mon honorable collègue me permettrait-il de poser une question.

M. le vice-président: L'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin) consent-il à ce qu'une question lui soit posée?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je serai heureux d'entendre la question de mon honorable ami. Je suppose que vous me permettrez de parler, à mon tour, une minute et demie de plus.

M. le vice-président: Il nous faut le consentement unanime de la Chambre pour prolonger le temps de parole de l'honorable député.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, étant donné que mon collègue de Regina-Ouest trouve tellement à redire à la motion n° 58, est-il satisfait de la disposition qui a été incorporée au projet de loi par le présent gouvernement, voulant que l'article 262 de la Loi sur les chemins de fer s'applique? Puisqu'il a trouvé à y redire et l'a jugée lacunaire, c'est donc qu'il estime les dispositions du paragraphe 34(4) acceptables. Est-ce exact? Avons-nous raison de penser ainsi?

M. Benjamin: L'honorable député parle-t-il de la motion n° 58?

M. Mazankowski: De l'article 34.

M. Benjamin: A la question posée par l'honorable représentant, je répondrai qu'il s'est peut-être intéressé de près, comme moi-même, à l'article 262. J'ai eu, à deux ou trois reprises au moins, l'occasion d'en discuter devant la Commission canadienne des transports. J'ai d'ailleurs perdu à chaque fois. Et

c'est pourquoi je m'oppose à toute répétition. Cette modification ne fait qu'exprimer en termes différents ce qui se trouve déjà dans la Loi sur les chemins de fer et la Loi nationale sur les transports. Chaque fois qu'un groupe d'agriculteurs, d'expéditeurs ou de cosignataires a recherché la protection de la loi actuelle, elle leur a été refusée. Quelle différence peut-il bien y avoir entre le texte de la motion n° 58 et le libellé de la loi actuelle?

L'honorable député de Végréville devrait demander à un ou deux de ses collègues de suggérer quelques sous-amendements de façon que la modification proposée soit un peu différente de ce qui se trouve déjà dans la Loi sur les chemins de fer et la Loi nationale sur les transports. Le député de Medicine Hat se souvient parfaitement d'une cause que nous avons portée devant la CCT en vertu de l'article 26 à propos des wagons à bestiaux. Même si nous avons pu établir que les chemins de fer détruisaient et mettaient au rancart leur équipement, la CCT a dit que les chemins de fer déployaient, à sa connaissance, un effort réel. Au lieu de 1,100 wagons à bestiaux, nous en avons eu 500.

Nous sommes retournés devant la CCT, en invoquant l'article 262 dont l'honorable député de Végréville vient de parler. Nous avons reçu de nombreux mémoires et coups de téléphone et de nombreuses lettres. La CCT a dit que son interprétation de l'article 262 de cette loi était la même que celle proposée dans l'amendement de l'honorable député de Végréville. Elle a dit que les chemins de fer font des efforts raisonnables, mais que les choses traînent depuis beaucoup trop longtemps. Nous devrions leur donner deux choix en matière de services aux expéditeurs à savoir l'obligation ou bien «ils sont tenus de».

• (0345)

Je sais que cette solution plaira au député de Bow River (M. Taylor). Essayons de nous représenter son idée d'une entreprise entièrement privée, d'un gouvernement libre et d'un marché ouvert dans ce pays où tous les chemins de fer étaient déjà des entreprises privées mais n'offraient pas les services adéquats, ce que dit l'amendement de l'honorable député de Végréville. En ferait-il une obligation? Intervendrait-il?

Quand les tories se décideront-ils? Le chemin de fer est un service public que tous utilisent directement ou indirectement. C'est comme un égout ou un aqueduc, et en ce moment nos lignes de chemin de fer ressemblent justement à des égouts. Mais tout le monde va quand même les utiliser. Il serait impossible d'avoir un service public aux termes de l'amendement appuyé par l'honorable député de Végréville. Cela n'a marché ni avec la Loi sur les chemins de fer ni avec celle sur le transport national. Il ne fait que les reproduire sans leur donner plus de mordant. C'est pour moi un indice que si l'honorable député redevenait ministre des Transports, et mes vœux l'accompagnent—s'il pense faire adopter une loi qui n'a rien de plus que le contenu de cet amendement, alors il perdra. Tout comme cinq de ses prédécesseurs ont perdu. Puis-je rappeler au ministre des Transports (M. Axworthy), ce que le ministre antérieur des Transports lui a dit, à lui et à moi-même, en coulisses à la Chambre, à savoir que quelqu'un devrait dire aux chemins de fer qu'ils ne dirigent pas ce pays.